

Bureau n°3 de la CLE du SAGE ALLAN
13 juin 2013
Belfort (Conseil Général)

Relevé de décisions

Présents :

Nom	Structure	Adresse mail
FORCINAL Anne-Marie	EPTB Saône et Doubs	anne-marie.forcinal@cg90.fr
TIROLE Marc	Pays Montbéliard Agglomération	tirole.dampierre@orange.fr
BURKHALTER Fernand	CC Pays d'Héricourt	
ECOFFEY Hubert	CCST Contrat de rivière	hubert.ecoffey@orange.fr
PASTORI Daniel	Fédération de pêche Territoire de Belfort	pastori.daniel@free.fr
LAVALLEE Alexia	Chambre de Commerce et d'Industrie 90	alavallee@belfort.cci.fr
OLIVIER Jean-Yves	DREAL	jean-yves.olivier@developpement-durable-gouv.fr
BELLECC Simon	ARS	simon.bellecc@ars.sante.fr
ROUSSET Denis	Agence de l'Eau RMC	denis.rousset@eurmc.fr
LEJEUNE Jean-Claude	DDT 90	jean-claude.lejeune@territoire-de-belfort.gouv.fr

Assistaient également à la réunion :

Nom	Structure	Adresse mail
RICHERT Jean	Conseil Général 90	jean.richert@cg90.fr
LAUCHER Stéphane	DDT 90	stephane.laucher@territoire-de-belfort.gouv.fr
ADAM Stéphanie	Agence de l'Eau RMC	stephanie.adam@eurmc.fr
COUFFIGNAL Caroline	Chambre d'Agriculture	ccouffignal@agridoubs.com
STUTZ Claire	DDT 90	claire.stutz@territoire-de-belfort.gouv.fr
FORET Marc	EPTB Saône et Doubs	marc.foret@eptb-saone-doubs.fr
BERTHOMMÉ Marie-laure	EPTB Saône et Doubs	marie-laure.berthomme@eptb-saone-doubs.fr

Excusés :

Nom	Structure	
POIVEY Gérard	Conseil Général 70	
FEURTEY Daniel	Maire de Danjoutin	daniel.feurtey@cg90.fr
BART Jean-Marie	Conseil général 25	jeanmarie.bart@wanadoo.fr
GROUBATCH Gérard	FNE Franche-Comté	tbne@neuf.fr
MONNIER Claude	Chambre d'Agriculture 25/90	
CHIAPPA-KIGER Myriam	Conseil Régional de Franche-Comté	

Le bureau de la CLE du SAGE Allan se réunit pour préparer la deuxième réunion de la CLE, le 10 juillet. L'ordre du jour est le suivant : calendrier prévisionnel, préparation de la CLE, études complémentaires, consultation de la CLE, mise en œuvre de la Directive Inondations.

1. Calendrier d'élaboration du SAGE

Le calendrier prévisionnel est présenté. Il est rappelé des contraintes de délais fortes pour une échéance d'approbation du SAGE fin 2015, représentant seulement la moitié du temps moyen d'élaboration (moyenne nationale).

Par ailleurs, les périodes électorales à venir sont prises en compte dans le calendrier : élections municipales en 2014 et régionales et départementales en 2015. Celles-ci peuvent entraîner un délai de modification de la composition de la CLE et d'appropriation du SAGE par les nouveaux élus, mais n'empêchera pas le travail technique de se poursuivre.

Enfin, le calendrier présenté met en avant un commencement de l'étude « Diagnostic socio-économique » en septembre 2013. Or le plan de financement de cette étude n'est pas abouti. Le démarrage de cette étude, indispensable à la suite de l'élaboration du SAGE, se révèle donc prioritaire.

2. Préparation de la CLE

- Rapport Etat initial

Il s'agira lors de la CLE du 10 juillet de valider l'Etat initial du SAGE Allan. Un rapport a été rédigé en ce sens, regroupant l'ensemble des informations du bassin versant, qui ont été présentées aux commissions thématiques. Le 3 mai une première version du rapport Etat initial du SAGE Allan a été envoyée aux membres du bureau.

Des remarques sont parvenues à l'animatrice du SAGE mais un **déla i supplémentaire de relecture est exigé**. Ce temps supplémentaire de finalisation réduit le temps d'appropriation par les membres de la CLE. Le rapport sera donc envoyé aux membres de la CLE ultérieurement à l'invitation, par courriel et par courrier postal (support numérique).

- Fiches thématiques Diagnostic et enjeux

Des fiches ont été réalisées par thématique, celles-ci reprennent les travaux des commissions : elles exposent les points clés du diagnostic, les enjeux et le rôle du SAGE. Ces fiches serviront de support pour la présentation des travaux des commissions durant la CLE. Les membres du bureau disposent d'un délai de **10 jours pour la relecture des fiches**.

- Témoignage SAGE III Nappe Rhin

Il est proposé au bureau le témoignage des responsables de l'élaboration du SAGE III Nappe Rhin durant la CLE du 10 juillet. Ce SAGE a été sélectionné pour des problématiques similaires à celles du SAGE Allan (densité urbaine importante et contexte industriel).

Après validation par le bureau, une invitation sera envoyée.

3. Etudes complémentaires

- Diagnostic socio-économique, tendances et scénarios

Les objectifs de l'étude sont rappelés. Les trois phases : diagnostic socio-économique / élaboration des tendances / élaboration des scénarios (devant permettre à la CLE de se positionner sur sa stratégie) sont explicitées. Le cahier des clauses techniques particulières, élaboré avec l'Agence de l'eau est distribué. **Le bureau est unanime sur la pertinence de réaliser cette étude.**

Le financement reste à définir, l'ensemble de l'étude a été estimé à 100 000€ HT :

- L'Agence de l'eau subventionne l'étude à hauteur de 50%, l'EPTB est prêt à s'engager à hauteur de 20% du montant.

- Il est rappelé que le département du Territoire de Belfort représente 60% de la population du SAGE. Cependant au vu des délais, il semble difficile d'avoir des crédits supplémentaires du Conseil général 90 pour cette étude.
- Des recherches de financement Etat sont proposées (DREAL et DDT).
- M. BURKHALTER (CC Pays d'Héricourt) propose que les présidents des collectivités soient associés aux réflexions. Les collectivités seront contactées au niveau régional, départemental et communal.
- De plus, M. BELLEC (ARS) propose de solliciter les unités de distribution de l'eau potable. Cependant, cette sollicitation sera convaincante seulement si les communautés d'agglomération sont informées du fait que l'étude sera facteur de réussite du SAGE et permettra de se saisir de la problématique de sécurisation de l'eau potable. Un point sera précisé dans le cahier des charges en ce sens.

Il est acté l'engagement de la consultation par l'EPTB, parallèlement à la recherche de financement par l'ensemble du bureau et de la CLE.

- Suivi qualité eaux superficielles

L'état initial du SAGE Allan sera complété par le suivi de la qualité des eaux superficielles de 2013/2014. Les maîtrises d'ouvrage sont diverses : CG90 sur le département du Territoire de Belfort, CG90 en convention avec le CG70 sur le périmètre de la communauté de communes du Pays d'Héricourt, CG25 sur la vallée du Rupt, PMA sur son territoire, Agence de l'eau et DREAL sur les réseaux de contrôle opérationnel et de surveillance (RCO/RCS). Ainsi, l'ensemble de ces acteurs permet d'assurer un suivi de qualité des eaux superficielles homogène sur le périmètre du SAGE.

Le début de la campagne de suivi de PMA reste à valider. Le CG90 interviendra sur les 6 stations définies en amont et aval d'Héricourt (maîtrise d'ouvrage CG70) et ajustera son intervention avec celle de PMA pour une interprétation cohérente des résultats à l'échelle du sous-bassin de la Lizaine.

- Recensement des étangs

Le recensement des étangs (mutualisation des données existantes et recensement sur territoires orphelins) est **reporté à un stade ultérieur**. En effet, le sous-bassin de la Savoureuse via l'étude de Détermination des volumes prélevables (maîtrise d'ouvrage Agence de l'eau), et celui de l'Allaine via le contrat de rivière se sont déjà saisi de la question sur les zones prioritaires.

- Restauration morphologique

Il sera proposé à la CLE la création d'un comité technique sur la thématique restauration morphologique. Ce comité technique, composé des services de l'Etat et des conseils généraux, devra permettre de dresser un diagnostic précis sur le périmètre du SAGE et d'évaluer les impacts prévisibles des secteurs définis comme prioritaires. Cependant, ce travail, en préparation à la prochaine réunion de la commission Morphologie et milieux aquatiques, ne permettra pas de dégager des porteurs de projet.

4. Consultation de la CLE

La CLE est consultée pour la délimitation des zones de protection des captages de Grandvillars, Saint-Dizier l'Evêque et Fosse-magne. Après la présentation de la démarche administrative par la DDT90, des éléments sont apportés concernant la désignation des zones de protection et la contractualisation de Mesures Agro Environnement pour les captages de la Communauté de Communes Sud Territoire.

La CLE, par l'intermédiaire de son bureau, donne un avis favorable pour les trois captages.

5. Inondation et mise en œuvre de la Directive européenne

Une rencontre a été organisée entre le service prévention des risques de la DREAL Franche-Comté et les élus le lundi 10 juin. Au vu du partage des calendriers de mise en œuvre de la Directive Inondations et du SAGE, ainsi que des objectifs :

- **Il est acté d'inviter à la commission Inondation les 6 communes faisant partie du TRI (Territoire à risque important d'inondation) et non du SAGE.**
- **Il est proposé de prévoir un double ordre du jour pour certaines réunions futures de cette commission, avec deux configurations distinctes : élaboration du SAGE et mise en œuvre de la Directive Inondations.**
- Pour envisager une implication ultérieure de la CLE, il sera nécessaire que le Préfet de bassin informe les communautés d'agglomération de ce fonctionnement pour que celles-ci puissent désigner leur représentant en toutes connaissances de cause.

6. Aménagement du territoire et SCOT

La thématique d'aménagement du territoire est un sujet transversal, qui doit être travaillé en bureau. Il est ainsi rappelé le contenu général des Schémas de Cohérence Territoriaux, et leur compatibilité avec le SAGE. Trois SCOT sont recensés sur le périmètre du SAGE : celui de PMA approuvé, celui du Territoire de Belfort en cours d'élaboration et celui de la Communauté de Communes Pays d'Héricourt en projet. **Pour assurer leur compatibilité avec le SAGE, il a été acté un rapprochement technique avec les trois structures porteuses.** Par cette occasion, le SAGE sera à même de récolter les informations déjà existantes pouvant servir à l'élaboration des tendances d'évolution et scénarios.

7. Etude hydrologique du Contrat de rivière

Lors du Comité de Pilotage du Contrat de Rivière Allaine, « Bilan à mi-parcours » du 4 juin, la CLE a été saisie sur une fiche action n'ayant à ce jour pas de maîtrise d'ouvrage. Les objectifs de l'étude de cette action sont : « Mettre en évidence les situations contemporaines à l'origine des déséquilibres dans les processus hydrologiques, et le cas échéant, proposer des mesures qui visent à rétablir les équilibres », et le montant estimé est estimé à 300 000€ HT.

Après précisions techniques et financières (définition des possibilités de montage de projet Interreg), le Conseil Général 90 et l'EPTB pourraient se saisir de la maîtrise d'ouvrage.